

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

**PRÉSENTS :**

- Mme LEFEBVRE, Maire
- M. PEKALA, Mme JOACHIM, Mme ANDRIEU, Adjointe au Maire,
- Mme BOISSY, Conseillère Municipale déléguée,
- Mme GAGEY, M. LAPLACE, M. ZENDRON, M. BEAUDOIN, Mme KARPINSKI, Mme GRIGNON, Mme COURTIER, Mme COURVOISIER, M. RELINGER.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- M. ROGER donne pouvoir à Mme JOACHIM,
- M. ALLEGUE donne pouvoir à Mme LEFEBVRE,
- M. PANNETIER donne pouvoir à Mme GAGEY.

**ABSENTES EXCUSÉES :**

- Mme CHANCENOTTE.

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

- M. BOSCH.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers présents : 14

Date d'affichage : 26 septembre 2017

Nombre de suffrages exprimés : 17

Mme Morgane COURVOISIER a été nommée Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal, par 15 voix « POUR » et 2 abstentions (Mme COURTIER, Mme COURVOISIER), a décidé d'approuver le procès-verbal du 6 juillet 2017.

**2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **ARTICLE 1** : d'émettre un avis favorable au projet modifié des statuts de la C.A.M.V.S. annexé à la présente délibération.
- **ARTICLE 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**3. AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE AUX NORMES D'UN ARRET DE BUS SUR LA COMMUNE DE RUBELLES**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention relative à la mise aux normes d'un arrêt de bus sur la commune de Rubelles,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**4. AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLETC - EVALUATION DES CHARGES SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION DES OFFICES DE TOURISME »**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence de « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**5. AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLETC - EVALUATION DES CHARGES SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE « L'UNIVERSITE INTER-ÂGES »**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre du transfert de « l'Université Inter-Âges ».
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**6. AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLETC - EVALUATION DES CHARGES SUITE AU TRANSFERT DE L'EXTENSION DE PERIMETRE DE MELUN VAL DE SEINE AUX COMMUNES DE LIMOGES-FOURCHES, LISSY, MAINCY ET VILLIERS EN BIÈRE**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de l'extension de périmètre de Melun Val de Seine aux communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers en Bière.
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**7. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION, PENDANT LA PERIODE DES MOIS DE JUILLET A SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises durant la période des mois de juillet à septembre 2017 par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.

## **8. RESSOURCES HUMAINES : EFFECTIF COMMUNAL**

### **Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**

Cette création d'un emploi fait suite à l'avancement de carrière d'un agent communal.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

#### **Article 1 :**

- De créer UN emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

#### **Article 2 :**

- Le tableau des emplois est ainsi modifié.

#### **Article 3 :**

- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget communal.

## **9. CREATION D'UNE MICRO-CRECHE**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE**, le principe de création d'une micro-crèche sur la commune de Rubelles, pour la somme de 550 000 euros HT.
- **AUTORISE**, le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à la réalisation de cette opération.
- **DONNE** délégation au Maire pour effectuer toutes les démarches afin d'obtenir les aides pour le financement.

## **10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* (Mme KARPINSKI ne participe pas au débat et au vote en raison de son lien avec l'association des Anciens Combattants) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- |                       |          |
|-----------------------|----------|
| - Anciens Combattants | 600,00 € |
| - Rubelles Amitiés    | 600,00 € |

Les crédits sont prévus, au budget 2017, à l'article 6574 pour les subventions versées aux associations.

- **AUTORISE** Mme le Maire tous les actes administratifs afférents à cette affaire.

## **11. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL**

### **Demande d'autorisation d'ouverture des dimanches de décembre 2018 pour le magasin PICARD**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle du magasin PICARD pour les dimanches du mois de décembre 2018 qui sont répartis de la façon suivante :
  - Les dimanches 9 et 16 décembre 2018, de 9 heures à 18 heures,
  - Les dimanches 23 et 30 décembre 2018, de 9 heures à 19 heures 30.

- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre les actes administratifs et réglementaires nécessaires à cette affaire.

## **12. SDESM – ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE 2**

Le Conseil Municipal, à l'*unanimité* :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne 2 au SDESM.

## **13. INFORMATIONS DIVERSES**

- Date des prochains Conseils municipaux (jeudi 16 novembre 2017 à 19H00, mardi 19 décembre 2017 à 19H00),
- Problème relatif au stationnement du Boulevard Charles de Gaulle,
- Problème relatif à circulation difficile à l'école,
- Problème de l'accessibilité de l'arrêt de bus de la rue de Solers,
- Carrefour à feu de la ZAC des trois Noyers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 H 35.

Le 5 octobre 2017

Le Maire,  
  
**Françoise LEFEBVRE**